



FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UNE BANQUE DE CARACTÉRISTIQUES OU DE MESURES BIOMÉTRIQUES

Renseignements supplémentaires

Les textes suivants donnent plus d'information sur certaines des questions du [Formulaire de déclaration d'une banque de caractéristiques ou de mesures biométriques](#).

A. Identification de l'organisation

Aucun renseignement supplémentaire pour cette section.

B. Description complète de la banque de mesures ou de caractéristiques biométriques et du système biométrique

Consultez la section *Qu'est-ce que la biométrie?* (pages iv à vi) du [guide](#), qui définit les termes utilisés à travers ce formulaire.

Dans cette section, vous devez décrire les caractéristiques et le fonctionnement de la banque de caractéristiques ou de mesures biométriques et du système biométrique que vous prévoyez mettre en place.

Question 3. Coordonnées de votre organisation

Entrez votre code postal en incluant l'espace, au format A0A 0A0.

Question 5. Date de création

Si la date est approximative, indiquez le premier jour du mois (ex. 01-05-2021).

Question 6. Date de mise en service

Vous devez envoyer ce formulaire de déclaration à la Commission **avant** la mise en service de la banque. Soumettez-le **suffisamment tôt** pour que la Commission ait le temps de l'examiner.

Si la date est approximative, indiquez le premier jour du mois (ex. 01-05-2021).

Question 8. Nombre approximatif de personnes concernées par la collecte de caractéristiques ou de mesures biométriques

Donnez une estimation du nombre de personnes dont les caractéristiques ou les mesures biométriques seront recueillies.

Question 11.3. Quantité d'images / durée de l'échantillon

Vous devez vérifier ou confirmer l'identité des personnes concernées à l'aide du minimum possible de caractéristiques ou de mesures biométriques.

Question 12. Décrivez brièvement le fonctionnement du système biométrique

Un système biométrique est découpé en deux phases. Pendant la phase **d'enrôlement ou d'inscription**, les caractéristiques ou les mesures biométriques d'une personne concernée sont recueillies pour la première fois, puis enregistrées dans la banque. Pendant la phase de **reconnaissance**, les caractéristiques ou mesures biométriques d'une personne concernée sont saisies; elles sont comparées avec le contenu de la banque en vue de vérifier ou de confirmer l'identité de la personne.

Décrivez comment fonctionne le système biométrique en prenant ces deux phases en considération.

Question 13. Quels autres renseignements personnels recueillez-vous en plus des renseignements biométriques?

Faites une liste complète des renseignements personnels que vous recueillerez en plus des renseignements biométriques.

Par exemple, recueillerez-vous des renseignements permettant de valider l'identité d'une personne lors de la phase d'enrôlement? Le système enregistrera-t-il les heures d'entrée et de sortie des personnes concernées dans un local sécurisé? D'autres renseignements personnels fréquemment recueillis sont le nom et le prénom, les informations de contact, la profession, la date de naissance, etc.

C. Objectif de la collecte de renseignements biométriques

Question 14. Quel problème ou quelle situation votre système biométrique a-t-il pour objectif de résoudre? En quoi cette situation est-elle problématique? Quels sont ses impacts sur votre organisation? S'il y a lieu, joignez des pièces justificatives faisant état cette situation problématique et de ses conséquences pour votre organisation.

Consultez la section 1.2.1 – *L'objectif poursuivi par la collecte doit être important, légitime et réel* du [guide](#) (pages 2 et 3).

Documentez adéquatement la situation problématique (ex. fraude et vol de temps, besoin de sécuriser l'accès à des locaux, etc.). Par exemple, si votre organisation fait face à du vol de temps, expliquez à la

Commission l'ampleur de ce problème (ex. pertes financières encourues, nombre de personnes impliquées, temps écoulé depuis la manifestation initiale du problème, nombre d'incidents répertoriés, etc.).

N'oubliez pas que la situation doit être importante et réelle plutôt que possible ou éventuelle. Elle doit justifier la légitimité de recueillir des renseignements personnels **sensibles**.

D. Consentement

Question 14. De quelle façon vous assurez-vous d'obtenir un consentement valide de la part des personnes concernées par la collecte de caractéristiques ou de mesures biométriques?

Consultez les sous-sections *Consentement exprès* et *Consentement libre, éclairé, spécifique et limité dans le temps* du [guide](#), dans la section 2.2.1 (pages 7-8).

Vous devez obtenir de la part des personnes concernées par votre système biométrique un consentement **exprès**, c'est-à-dire explicite et sans équivoque : pour le donner, une personne pose un geste positif manifestant clairement son accord. La meilleure façon d'exprimer un consentement exprès est la signature d'un document.

L'aspect libre, éclairé, spécifique et limité dans le temps du consentement doit ressortir clairement du document que vous joignez. Un consentement **libre** doit être donné sans être influencé par une contrainte ou une pression indue. Pour qu'il soit **éclairé**, la personne concernée doit avoir en main toutes les informations nécessaires pour mesurer la portée de ce à quoi elle consent. Le consentement doit aussi être **spécifique**, donc limité à des objectifs clairement circonscrits, et **limité dans le temps**, soit donné pour une période temporelle prédéfinie.

Les personnes concernées doivent recevoir une information exhaustive. Vous devez consacrer tout le temps nécessaire pour fournir cette information et pour répondre à leurs questions.

Si vous utilisez [le modèle de formulaire de consentement](#) de la Commission, disponible sur son site Web, **adaptez-le** à la situation particulière de votre système biométrique. Ce modèle est volontairement incomplet et ne convient pas à tous les cas de figure.

E. Signature du déclarant

Aucun renseignement supplémentaire pour cette section.